

Projet d'intervention de l'Ambassadeur lors de la célébration du 35ème anniversaire de la création de la Fondation belge Hubi et Vinciane

(Louvain, 3 septembre 2017)

Monsieur le Bourgmestre de la ville de Louvain,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Monsieur le Président de la Fondation Hubi et Vinciane,

Madame la Directrice générale,

Excellence Monseigneur Pascal N'Koué, Archevêque de la ville de Parakou au Bénin,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

1. C'est avec un sentiment de très grande reconnaissance que je prends part à la présente cérémonie commémorative des trente-cinq (35) années d'existence de **la Fondation Hubi et Vinciane, l'une des ONG belges les plus actives dans mon pays, le Bénin**. Permettez-moi de vous renouveler, Madame la Directrice générale, mes sincères remerciements pour l'invitation que vous avez bien voulu m'adresser à partager avec vous cette importante occasion.

2. La présence parmi nous ce jour de l'un des plus grands prélats du Bénin, **Monseigneur Pascal N'Koué**, Archevêque de Parakou, constitue l'expression éloquente du capital élevé de sympathie dont jouit la Fondation Hubi et Vinciane auprès des Autorités politiques mais aussi morales et spirituelles du Bénin. Monseigneur, je me réjouis de vous voir à nos côtés en ce jour de grâce et de reconnaissance à la fondation Hubi et Vinciane.

3. Les circonstances particulièrement douloureuses dans lesquelles cette fondation a été créée m'obligent, avant d'aller plus loin, à sacrifier, en ce jour anniversaire, au devoir du souvenir en m'inclinant, avec respect et émotion, devant la mémoire du **couple Hubert Adriaens et Vinciane Assche** disparus en 1982, dans des conditions tragiques, de retour d'une mission humanitaire au Bénin. En décidant de créer une fondation pour honorer la mémoire de ce jeune couple, qui nous a quittés beaucoup trop tôt, **vous avez rendu Hubert et Vinciane immortels**, et ce, en poursuivant avec constance et détermination leur œuvre humanitaire au Bénin.

4. Grâce à cette noble initiative, la région septentrionale du Bénin accueille avec beaucoup de bonheur, depuis plusieurs décennies maintenant, de nombreux projets humanitaires de la Fondation Hubi et Vinciane, qui concourent au bien-être des populations dans divers domaines comme la santé, l'éducation, l'agriculture, l'entrepreneuriat des jeunes, etc. Si la localité de **Papané** demeure le lieu de départ et de prédilection de ces interventions, je note avec

satisfaction que d'autres communes du Nord-Bénin, comme **Parakou** et **N'dali**, ont rejoint la liste des localités bénéficiaires des projets de la Fondation Hubi et Vinciane.

5. C'est ici le lieu d'exprimer à tous les membres de la Fondation la profonde gratitude du Gouvernement du Bénin pour l'assistance continue que la Fondation Hubi et Vinciane apporte aux populations béninoises bénéficiaires de ses projets. J'associe à ces remerciements tous les partenaires de la Fondation, associations et organisations caritatives, écoles, entreprises, bénévoles et sympathisants qui soutiennent depuis toujours, avec enthousiasme et générosité, ses activités et projets au Bénin. Je salue ici la présence parmi nous de la Vice-Recteur de l'Université de Louvain.

6. Pour ma part, Madame la Directrice Générale, je voudrais vous assurer de mon entière disponibilité en tant que nouveau Représentant du Bénin en Belgique et celle de l'Ambassade tout entière à continuer, sous mon autorité, de faciliter les démarches et initiatives dont elle est saisie en vue de la poursuite et de la pérennisation des activités de la Fondation Hubi et Vinciane au Bénin.

7. Je voudrais également vous assurer de l'importance primordiale que le Gouvernement du Président de la République du Bénin, S.E.M. Patrice TALON, accorde à l'amélioration des conditions de vie des populations béninoises, qui constitue le troisième pilier de son programme d'actions dénommé le « **Bénin Révélé** ». Ce programme, qui met l'accent sur le renforcement de la protection sociale et des services sociaux de base, prévoit notamment la mise en place dans toutes les localités du Bénin d'infrastructures et d'équipements favorisant l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau potable et à l'électricité.

8. L'instauration d'une **Assurance pour le renforcement du capital humain** (ARCH) vise, en outre, à soutenir la création d'activités génératrices de revenus dans les régions les plus pauvres du pays, à travers notamment la formation continue, l'entrepreneuriat et l'octroi de microcrédits aux femmes, aux artisans, agriculteurs et petits commerçants pour le financement de leurs activités.

9. Les populations béninoises seraient très heureuses de pouvoir compter, pour de nombreuses années encore, sur l'engagement continu à leurs côtés de la Fondation Hubi et Vinciane dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté au Bénin. Mesdames, Messieurs, Votre présence ici, en si grand nombre, me rassure de ce que mon pays, le Bénin, ne sera jamais seul dans cette lutte, et je tiens à vous en remercier encore vivement. En soutenant la Fondation Hubi et Vinciane vous contribuez au développement socio-économique du Bénin et au renforcement des liens de coopération entre le Bénin et le Royaume de Belgique.

Longue vie à la Fondation Hubi et Vinciane !

Vive l'amitié bénino-belge !

Je vous remercie.